

# **UNIVERSITÉ D'OTTAWA, FACULTÉ DE MÉDECINE**

## **POLITIQUE DE SÉLECTION DES RÉSIDENTS**

### **APPLICATION**

L'Université d'Ottawa estime que les meilleurs résidents sont ceux qui ont pu explorer l'étendue de la profession médicale au moyen de divers stages tout en étant inscrits dans une école de médecine. Nous encourageons les résidents à utiliser le temps des stages au choix pour établir un large portefeuille de compétences plutôt que de se concentrer exclusivement dans une seule spécialité.

Chaque programme est responsable d'établir son propre processus de sélection des futurs résidents en conformité avec les normes d'agrément générales, le [Code des droits de la personne de l'Ontario](#), les Pratiques exemplaires en matière de demande et de sélection (PEDS) et le [Règlement sur le professionnalisme](#) de la Faculté de médecine. Le fait de répondre à ces normes assure la mise en place d'un processus de sélection équitable, transparent et exempt de discrimination, de harcèlement et de traitement de faveur.

Pour le jumelage des résidents de première année de niveau débutant, du programme de compétences avancées en médecine familiale de troisième année, ainsi que d'autres sous-spécialités, les programmes doivent aussi respecter les politiques et procédures du [Service canadien de jumelage des résidents \(CaRMS\)](#), de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et administrer leur processus en conformité avec les politiques et les lignes directrices de l'organisme. Le non-respect de ces conditions peut entraîner des sanctions infligées au programme responsable, qui peuvent se traduire par le retrait forcé du programme de jumelage.

Tous les membres des comités de sélection des résidents doivent avoir suivi un module ou une session de formation sur les préjugés inconscients, tel que celui proposé par PGME, avant de faire partie d'un comité de sélection.

#### **Comité**

Postgraduate Education Committee (PGEC)  
Conseil de la Faculté  
Comité exécutif du Sénat

#### **Date d'approbation**

25 octobre 2023  
7 novembre 2023  
5 décembre 2023